

# ATTESTATION SUR L'HONNEUR

01/05/2020

Je soussigné(e) ..... atteste sur l'honneur :

- ne pas faire l'objet d'un régime de protection juridique;
- ne pas avoir été admis en soins psychiatriques sans consentement;
- n'avoir jamais été obligé de signaler un comportement laissant objectivement craindre une utilisation d'une arme dangereuse pour moi-même ou pour autrui auprès d'une autorité, d'un service public ou d'un médecin;
- ne pas être inscrit au fichier national des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes;
- ne pas faire l'objet d'un régime de protection juridique.

J'atteste que la certification professionnelle d'agent de sécurité en sûreté armée de niveau 1 et son livret de compétences délivré(s) par le Cabinet S'Way **ne vaut pas autorisation** d'acquisition, de détention, de transport ou de port d'arme.

Si je souhaite exercer l'activité de surveillance humaine avec un port d'armes, je dois : - Demander ma carte professionnelle au CNAPS suite à la délivrance de mon aptitude professionnelle délivrée par le Cabinet S'Way; - Etre titulaire de ma carte professionnelle délivrée par le CNAPS; - Etre autorisé par le Préfet du département pour surveiller mon site ou mon établissement avec un port d'armes ; - Ne porter que les armes qui auront été désignées dans l'autorisation du Préfet et qui auront été mises à disposition par mon employeur, sauf si je travaille de manière indépendante; - Etre en possession de ses 2 attestations d'entraînements réguliers \* - Etre assuré pour la surveillance humaine avec un port d'armes.

\*En application de l'article R. 612-38 du code de la sécurité intérieure, la durée et le contenu des entraînements réguliers devant être suivis par les agents exerçant une activité consistant à fournir des services de protection des personnes avec un port d'armes :

## **1 séance par an de 45 minutes concernant le rappel du cadre juridique de l'emploi des armes pour :**

- maîtriser le cadre juridique de l'intervention armée

## **2 séances par an de 7 heures de mise en situation, soit 1 séance par semestre pour :**

- utiliser son arme dans le strict respect de la gradation de l'emploi de la force et des règles de sécurité ;
- gérer un incident avec le recours aux armes ;
- connaître les mesures à prendre après l'utilisation de l'arme.

Fait le : ..... à .....

## **Signature du stagiaire**

avec la mention manuscrite « attestation lue et approuvée »